

Forum National sur les semences

Rapport de Réunion - Décembre 2006



Winnipeg - 1 décembre 2006

La sixième réunion du Forum national sur les semences (FNS) a eu lieu à l'hôtel Radisson Downtown à Winnipeg le 1er décembre, 2006; quelque 70 membres et observateurs du Forum y étaient présents. La matinée a été consacrée à une séance d'information et de discussion portant sur les technologies restreignant l'utilisation de la génétique (TRUG/GURT). Durant la séance de l'après-midi, les participants ont discuté de l'état du dossier de la présence adventice (PA), et ont assisté à une présentation faisant le point sur le dossier des végétaux ayant des caractères nouveaux (VCN). Enfin, les membres du Forum ont établi les priorités des sujets à étudier d'ici la fin de l'exercice financier, et discuté de divers dossiers de régie interne du FNS.

Technologies restreignant l'utilisation de la génétique (TRUG)

La discussion au sujet du dossier des TRUG a été amorcée à la réunion de juillet 2006, au cours de laquelle les membres du FNS ont convenu de la tenue d'un colloque afin d'augmenter le niveau de sensibilisation et de compréhension des TRUG et de l'environnement réglementaire s'y rapportant. Le débat a été précédé de trois exposés à ce sujet; les discussions ont favorisé la participation active et les commentaires autant des observateurs que des membres en titre du Forum.

Le premier exposé, présenté par le Dr Murray Ballance, directeur du Département des Sciences végétales à l'université du Manitoba, faisait le point sur les connaissances scientifiques sur lesquelles se fondent les TRUG. En résumé, une TRUG a essentiellement pour objet de restreindre l'utilisation de la propriété intellectuelle d'un titulaire de tel droit, ou d'un caractère particulier d'un ou de plusieurs gènes présents dans une semence. Il peut s'agir, par exemple, de caractéristiques se rapportant à la tolérance à une maladie particulière, à la sécheresse, ou à un herbicide. Le Dr Ballance a notamment mis en relief la différence entre les V-TRUG, lesquels contrôlent l'aptitude d'un végétal à se régénérer, et les T-TRUG, lesquels contrôlent l'expression de certaines caractéristiques. Il a expliqué diverses méthodes scientifiques permettant de restreindre la viabilité des semences ou l'expression de certaines caractéristiques.

Le Dr Ballance a présenté certains des avantages des TRUG pour les entreprises de semences, l'environnement, les agriculteurs et les producteurs de semences. Il a également fait état des diverses préoccupations au sujet des TRUG, notamment le défi que

représente la contention pour les producteurs de semences en particulier. Le principal message du Dr Ballance à cet égard est que à l'effet qu'à l'heure actuelle, un TRUG demeure une " innovation hypothétique ", en ce qu'elle n'existe pas encore en dehors des laboratoires de recherche. En l'absence d'essais en champ, plusieurs questions au sujet des TRUG demeurent sans réponse. Il signale qu'à tout événement, avant que des TRUG soient approuvés, ils devront au préalable avoir subi des épreuves rigoureuses en matière d'évaluation des risques de la part des services de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Voici les principaux sujets abordés par les membres et les observateurs du FNS au cours de la période de questions suivant l'exposé du Dr Ballance :

- la concentration accrue et la restriction du matériel génétique en raison de la concentration des entreprises de semences
- des préoccupations au sujet de la propagation potentielle d'une obtention végétale de type TRUG à une obtention végétale non de type TRUG
- des préoccupations au sujet des types de produits chimiques pouvant servir à titre d'activateurs et de répresseurs
- la reconnaissance du fait que la technologie en cause va au-delà du simple contrôle génétique des pollens et qu'elle peut s'appliquer à plusieurs autres domaines; par conséquent, il importe de tenir compte de l'état de la recherche sur les déclencheurs environnementaux et autres intervenant dans la mise en fonction ou la mise hors d'état d'un gène, par exemple les contraintes sur les végétaux lorsqu'on habilite leur croissance malgré une période de sécheresse
- le potentiel d'un gène répresseur à se déplacer dans des générations subséquentes et s'il pourrait déclencher la mise en fonction ou la mise hors d'état d'autres gènes liés aux caractères des végétaux alors que cela n'est pas la fin à laquelle il est destiné

Le prochain exposé, présenté par Denise Dewar de l'association CropLife Canada, porte sur les applications potentielles des TRUG et certaines préoccupations au plan de leur innocuité et de leurs répercussions socio-économiques ainsi qu'au plan scientifique, et les diverses solutions envisagées pour y pallier. En rappelant la position adoptée à cet égard par le groupe de travail spécial des

Winnipeg - 1 décembre 2006

Nations Unies en ce qui concerne les TRUG, Mme Dewar souligne qu'il ne faut pas y voir une interdiction d'entreprendre des recherches dans ce domaine, mais plutôt une application du principe de précaution permettant de s'assurer qu'il existe suffisamment de données scientifiques pouvant justifier des essais en champ avant d'entreprendre cette étape. Elle souligne qu'une TRUG serait assujettie au même processus d'approbation réglementaire d'évaluation des risques que tous les végétaux à caractères nouveaux. Mme Dewar termine en présentant les recommandations de CropLife Canada au sujet des TRUG, notamment : (1) CropLife appuie la position du gouvernement fédéral au sujet des TRUG; (2) la technologie des TRUG doit faire l'objet d'une évaluation rigoureuse dans chaque cas d'espèce et selon des méthodes scientifiques; (3) une interdiction intégrale des activités de recherche en matière de TRUG ne serait pas dans l'intérêt de la société ni de l'environnement; et (4) CropLife appuie la liberté de choix des agriculteurs et des consommateurs en ce qui concerne les systèmes de production et les nouvelles technologies dans ce domaine. Les débats suivant l'exposé de Mme Dewar ont porté sur divers enjeux, notamment:

- il conviendrait de tenir compte non seulement des enjeux scientifiques mais également des répercussions socio-économiques des TRUG avant de procéder aux essais en champ
- l'existence de diverses interprétations quant à l'intention de la recommandation du groupe de travail des Nations Unies, certains participants soulignant qu'il s'agit de la proposition d'un moratoire essentiellement en raison des préoccupations à l'effet que le secteur agricole de pays en voie de développement serait anéanti, en particulier en Afrique, si des semences y étaient introduites et qu'elles devenaient stériles après la première génération de production
- l'opportunité de considérer les consultations dans le cadre de l'élaboration de la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire comme pouvant être un forum convenable afin d'y discuter des enjeux socio-économiques en cause
- l'acceptation par les consommateurs : alors que les agriculteurs et les chercheurs pourraient faire valoir l'innocuité d'une TRUG, les consommateurs pourraient ne pas en être convaincus malgré tout; Mme Dewar précise à cet égard que l'industrie investit plus de 150 millions de dollars dans la mise au point d'une seule nouvelle

caractéristique, et donc celle-ci prend au sérieux l'évaluation du degré d'acceptation d'un caractère particulier par les agriculteurs et les consommateurs.

Le troisième exposé, présenté par Andrea Johnston d'AAC, dresse un portrait de l'environnement de la réglementation et des politiques en matière de TRUG. Le ministère soutient la poursuite de la recherche dans ce domaine et un dialogue fondé sur les faits afin de mieux cerner les risques et les avantages potentiels des TRUG. Elle rappelle que le Canada est confronté à une vive concurrence sur les marchés mondiaux. L'innovation est la clé de la viabilité de ce secteur, et la biotechnologie continuera à y occuper un rôle de premier plan. Mme Johnston précise que les produits novateurs devront toujours être assujettis à un processus scientifique rigoureux d'évaluation en ce qui concerne la santé et la sécurité de l'environnement, des humains et du bétail. Il s'agit de la suite cohérente de l'approche du Canada en matière de réglementation des végétaux à caractères nouveaux et en lien avec les conclusions de la 8^{ième} Conférence des parties. Le Canada a toujours préconisé une approche responsable et empreinte de précaution dans la réglementation des TRUG, en fonction d'une évaluation au cas par cas de chaque nouveau produit. Mme Johnston souligne que les producteurs du Canada doivent toujours disposer du choix de sélectionner les variétés offrant les rendements et les avantages les plus élevés, que ce soit en recourant à des technologies d'avant-garde ou en utilisant des obtentions végétales traditionnelles davantage établies. En ce qui concerne la concentration au sein de ce secteur, Mme Johnston rappelle que des mécanismes existent déjà à cet égard, notamment le Bureau de la concurrence, afin de contrer les répercussions négatives pouvant découler d'une trop grande concentration, le cas échéant, dans un marché.

Deux principaux thèmes se sont dégagés des débats au sujet des TRUG qui a eu lieu après la présentation de ces trois exposés : (1) les répercussions socio-économiques, et (2) la capacité du système de réglementation.

Un large consensus s'est dégagé parmi les participants à l'effet de la nécessité de s'assurer de la capacité adéquate des mécanismes gouvernementaux chargés de traiter les questions se rapportant aux innovations technologiques tel les TRUG, afin de maintenir la confiance de l'industrie, des agriculteurs, des consommateurs et des marchés internationaux dans le système de réglementation du Canada. Bon nombre de membres et d'observateurs participant

Forum National sur les semences

Rapport de Réunion - Décembre 2006



Winnipeg - 1 décembre 2006

à la réunion du FNS ont exprimé l'avis à l'effet que des carences au niveau de la capacité du système de réglementation du Canada ne devait pas devenir un obstacle à l'innovation et à la compétitivité de l'industrie canadienne au plan international. Comme l'a affirmé un membre du FNS, les producteurs et les consommateurs doivent pouvoir compter sur le fait que le système de réglementation mis en place n'est pas mis en situation d'infériorité par rapport à une grande entreprise. On a également parlé de la nécessité de favoriser une participation plus importante de la direction de la recherche d'AAC dans la recherche à long terme en matière de réglementation, un volet qui n'est pas nécessairement abordé par le secteur privé.

Au plan des répercussions socio-économiques, des membres du FNS et plusieurs observateurs ont discuté des moyens d'intégrer à l'équation réglementaire les aspects liés aux répercussions socio-économiques des TRUG et d'autres innovations technologiques. On a notamment relevé que le système de réglementation ne semblait pas posséder la capacité nécessaire afin de soupeser les répercussions socio-économiques, et donc que l'évaluation de ces enjeux est laissé au marché et à l'industrie une fois les produits déjà commercialisés.

Mike Scheffel, de l'ACIA, précise à cet égard que le gouvernement fédéral tient compte des considérations d'ordre socio-économique dans le processus d'élaboration du cadre réglementaire approprié, notamment dans le cadre des politiques, des directives, des lignes directrices, des consultations et des mesures d'encouragement. Il concède toutefois que les fonctionnaires ne peuvent appliquer systématiquement ces préceptes dans chacune des décisions de nature réglementaire requise dans la mise en application de ce cadre réglementaire.

Durant les discussions à ce sujet, certains se sont interrogés à savoir à qui profitait réellement ces innovations et si les politiques en place appuient suffisamment la rentabilité des exploitations agricoles.

En ce qui concerne le rôle du FNS au plan des répercussions socio-économiques des TRUG, les membres ont signalé que ces discussions avaient grandement favorisé les débats à cet égard et l'accès aux renseignements pertinents; toutefois, ils ont convenu qu'à partir de maintenant il y avait lieu de transporter le débat au sujet des TRUG au-delà du giron du FNS. Tout en convenant qu'il fallait continuer à en discuter au sein du FNS, les

membres sont généralement d'avis que ces préoccupations seraient mieux prises en compte dorénavant dans le contexte des consultations organisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau document d'orientation intitulé *Vers la nouvelle politique agricole et agroalimentaire*.

Décision:

→ **Le FNS souhaite largement diffuser le présent rapport de réunion de manière à communiquer à AAC et aux autres parties intéressées la teneur des principaux thèmes abordés lors des discussions au sujet des TRUG.**

Les membres du FNS signalent qu'à mesure que le débat au sujet des TRUG est porté sur d'autres tribunes, les divers enjeux soulevés peuvent à nouveau être remis à l'ordre du jour des délibérations du FNS puisqu'ils font nécessairement partie de son mandat. Les membres du Forum ont terminé en décidant qu'aucune autre action n'était requise à cet égard à l'heure actuelle de la part du FNS.

Présence adventice (PA)

Le FNS, lors de sa réunion de juillet 2006, a décidé de maintenir une "veille" à l'égard du dossier de la présence adventice, et de faire un suivi de cette question au cours des réunions subséquentes afin de rendre compte des développements à cet égard à l'échelle internationale et des progrès réalisés dans les travaux sur la présence adventice entrepris sous l'égide du Canada Grains Council (CGC).

Les discussions à ce sujet ont bénéficié de l'éclairage obtenu grâce à trois exposés en la matière au cours de cette réunion du mois de décembre. Le premier exposé est présenté par Dennis Stephens, délégué par le CGC. Il définit la présence adventice comme étant "la présence, à un faible degré, d'une caractéristique d'ADNr dans une expédition de céréales à titre d'aliment, d'alimentation pour animaux ou de transformation, autorisée dans un ou plusieurs pays mais pas dans le pays importateur". Au plan du commerce céréalier, cela présente certains défis. En premier lieu, une fois qu'un ADNr est autorisé par un pays exportateur, ce n'est qu'une question de temps avant que cet ADNr apparaisse à titre de présence adventice dans des expéditions de céréales; ensuite, que l'autorisation d'un événement pourrait ne jamais survenir dans tous les pays en même temps; troisièmement, que

Winnipeg - 1 décembre 2006

dans les pays importateurs pratiquant la tolérance zéro à l'égard de l'ADNr, leur propre organismes de réglementation n'ont pas accordé une telle autorisation. M. Stephens précise que la stratégie du CGC se présente en deux volets en ce qui concerne la présence adventice, soit des consultations ici au pays, et des consultations au plan international. Au soutien des consultations au pays, le CGC a mis au point une proposition de document d'information, intitulé *Creating an Environment for the Successful Commercialization of Canadian Crop Innovation*, dont l'objet est notamment de cerner les obstacles opérationnels, d'élaborer les principes de mise en oeuvre, et de mettre en place un processus permettant de repérer et de contrer les obstacles non tarifaires au commerce actuels et potentiels, en particulier en ce qui concerne la présence adventice dans les céréales au Canada. Alors que le CGC est en attente de la décision du PASCAA au sujet de sa demande de subvention pour entreprendre son projet, M. Stephens demande au FNS d'appuyer le projet.

Krista Thomas, de l'ACIA, présente un suivi du dossier de la présence adventice tant au pays qu'à l'échelle internationale. Ici au pays, elle signale que l'on procède actuellement à l'élaboration de procédures normalisées d'exploitation (PNE). Elle précise que l'ACIA devrait afficher à son site web, d'ici la fin du mois de décembre 2006, une foire aux questions portant sur l'approche préconisée par l'ACIA en ce qui a trait à la présence adventice. D'ici le 31 mars 2007, l'ACIA aura affiché à son site les PNE en matière de santé et d'innocuité dans ce domaine, les PNE en matière de gestion du risque devant être publiées par la suite.

À l'échelle internationale, l'ACIA continue à être participer à divers forums, notamment le Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés de la biotechnologie établi dans le cadre des instances de l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Mme Thomas a également fait état de diverses autres consultations à l'échelle internationale, notamment le groupe de travail sur les biotechnologies de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), des réunions bilatérales entre les agents de biosécurité canadiens et leurs vis-à-vis en Chine et en Inde, puis des consultations dans le cadre des travaux du sous-groupe sur la recherche, le développement et l'essor de la biotechnologie agricole établi sous l'égide de l'APEC.

Le Dr Bill Leask, vice-président exécutif de l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), présente les informations les plus récentes au sujet des initiatives internationales auxquelles

participe l'ACCS. Aussi, l'évolution du dossier de la présence adventice à l'échelle internationale étant une des priorités de premier plan de l'ACCS, le Dr Leask signale qu'il a le plaisir d'informer le FNS de la décision la plus récente rendue par le groupe spécial du Codex durant ses délibérations au Japon. Le problème actuel se pose au niveau de la tolérance zéro en ce qui concerne les événements qui ont été autorisés dans un ou plusieurs pays comme étant sécuritaires au titre des aliments et de l'alimentation pour animaux, mais non dans le pays importateur. Les recommandations du Codex ont pour objet (1) d'identifier et d'intégrer à une annexe des lignes directrices du Codex sur les végétaux les sections pertinentes des lignes directrices sur les végétaux essentielles aux fins de l'évaluation de l'innocuité dans des situations de présence à un faible degré; et (2) établir des mécanismes d'échange de renseignements afin de faciliter l'utilisation de l'annexe et de déterminer les situations où elle s'appliquerait, ainsi que les données nécessaires afin de réaliser l'évaluation de l'innocuité des aliments dans le pays importateur. Le Dr Leask précise qu'il s'agit là d'un progrès très significatif au plan du commerce international des aliments et de l'alimentation pour animaux, parce que si ces lignes directrices du Codex sont davantage articulées, les gouvernements importateurs s'en serviront pour mettre en place des politiques de gestion des risques qui agréent la présence à faible degré d'événements dans des expéditions de céréales une fois que l'événement aura été autorisé aux fins de vente à titre de semence dans un pays exportateur afin de produire des céréales à titre d'aliment ou d'alimentation pour animaux ou aux fins de transformation.

Le Dr Leask a également présenté un suivi des travaux réalisés en cette matière par la *International Seed Federation* (ISF). La priorité de l'ISF est de faciliter le commerce international des semences. Les consultations au sujet du dossier de la présence adventice visent à faire en sorte qu'un produit contenant un événement génétiquement modifié et faisant l'objet d'une évaluation environnementale et autorisé dans le pays exportateur ou dans un pays doté d'un mécanisme d'évaluation environnementale, soit accepté par un pays importateur dans lequel l'événement génétiquement modifié n'a pas encore été autorisé. Le Dr Leask présente ensuite les principaux éléments des critères d'une telle évaluation environnementale, le plan de travail pour l'atteinte de cet objectif, ainsi que les initiatives de sensibilisation requises.

Durant les débats, les participants ont reconnu la nécessité de disposer d'une technologie de détection normalisée à l'échelle

Forum National sur les semences

Rapport de Réunion - Décembre 2006



Winnipeg - 1 décembre 2006

internationale, ainsi que l'importance d'une approche de gestion de la qualité prescrite dans un cadre réglementaire afin de diminuer la présence de présence adventice dans les semences.

Décisions:

- ➔ **Le FNS n'a pas à entreprendre d'autres travaux dans le dossier de la présence adventice pour l'instant; toutefois, lorsque le projet du CGC et les travaux du Groupe de travail du portefeuille agricole auront produit de nouveaux éléments d'information, le FNS en discutera possiblement à nouveau.**
- ➔ **On a relevé que les Groupes consultatifs sur des récoltes spécifiques (GCRS), issus de l'initiative de modernisation du Programme des semences mise de l'avant par l'ACIA, pourraient fournir des conseils judicieux au sujet des questions se rapportant à la pureté des obtentions végétales par opposition à leur pureté génétique.**
- ➔ **Le FNS confirme à AAC que le projet du CGC proposé dans le document intitulé *Creating an Environment for the Successful Commercialization of Canadian Crop Innovation* est complémentaire aux travaux du FNS et ne constitue aucunement un double emploi par rapport aux activités réalisées par le FNS.**

Quant à la deuxième décision ci-dessus, le membre de la FNS délégué par la National Farmers Union (NFU) a refusé de l'appuyer, estimant par ailleurs que le projet du CGC vise essentiellement à trouver des moyens permettant de faciliter l'exportation de technologies canadiennes à d'autres pays. Le membre de la FNS délégué par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a par ailleurs insisté que l'on note son appui résolu à cette décision, car elle soutient l'innovation et la compétitivité des producteurs.

Végétaux ayant des caractères nouveaux (VCN)

Le dossier des VCN figure à l'ordre du jour de cette réunion afin de donner suite à la décision du FNS lors de sa réunion du mois de juillet 2006 à l'effet de s'assurer de faire un suivi du dossier des VCN afin de décider du moment opportun de convoquer une réunion des membres du groupe de travail sur les VCN afin d'examiner l'ébauche du document d'orientation à cet égard et de faire un suivi de certains autres aspects nécessitant un examen

plus approfondi tel que proposé lors de la réunion du mois de mars 2006.

Kirsten Finstad, du Bureau de la biosécurité végétale (BBV) de l'ACIA, présente au FNS une " proposition préliminaire " en vue de l'élaboration d'un document d'orientation visant à permettre d'établir si une obtention végétale présente effectivement un caractère nouveau. Mme Finstad présente essentiellement un document précisant sommairement les divers sujets qu'il conviendrait d'étudier plus à fond dans cette perspective :

- la distinction entre le VCN et les éléments déclencheurs du nouvel aliment et de la nouvelle alimentation pour animaux en cause;
- la définition d'un caractère nouveau selon la partie V du Règlement sur les semences;
- identifier les secteurs administratifs chargés d'établir si une obtention végétale présente un caractère nouveau;
- précision des considérations et des éléments permettant d'établir la nouveauté du caractère en cause et ses impacts environnementaux potentiels;
- exploration des mécanismes de consultation visant à établir si une obtention végétale présente un caractère nouveau;
- l'examen de la responsabilité et des mécanismes d'appel des décisions de l'ACIA au sujet des VCN; et
- l'explication de la réglementation se rapportant à la libération dans l'environnement d'un VCN.

Les membres du FNS se sont dits satisfaits de la teneur de cette proposition préliminaire et ont félicité l'ACIA pour sa prise en compte des commentaires du FNS dans la préparation de ce document.

Décisions:

- ➔ **Le FNS convoquera le groupe-expert sur les VCN afin qu'il travaille en collaboration avec le BBV de l'ACIA à la rédaction d'un document d'orientation.**
- ➔ **Le FNS demandera à Santé Canada ainsi qu'à la Section des aliments du bétail de l'ACIA de participer à ce processus.**

Dossiers étudiés par le FNS

Le FNS a passé en revue les divers dossiers que ses membres ont étudié durant le présent exercice financier, notamment le dossier

Winnipeg - 1 décembre 2006

de la présence adventice, des VCN, de la simplification de la réglementation, de la désignation des obtentions végétales, des normes et de la pureté des semences, et de l'enregistrement des obtentions végétales. Les membres ont en outre été appelés à réfléchir au sujet de divers enjeux soulevés à l'occasion des diverses réunions tenues durant l'exercice financier, en plus des dossiers et des enjeux se rapportant aux éléments de la phase IV de la demande de subvention présentée par la FNS au PASCAA et devant être abordés dans une perspective à plus long terme sur un horizon s'étendant jusqu'au 31 mars 2009.

Décisions :

Jusqu'au 31 mars 2007 :

- ➔ **Le FNS établira un groupe de travail chargé de fournir de la documentation au sujet des orientations, du rôle et des responsabilités du GCSC pour la présentation de ses commentaires dans le cadre du processus de consultation de l'ACIA au soutien de l'Initiative sur la modernisation du Programme des semences. Les informations à cet égard devront être fournies au plus tard le 28 février 2007 via le site web de l'ACIA, conçu de façon à faciliter la tenue de consultations de manière transparente et inclusive.**
- ➔ **Donnant suite à la décision mentionnée préalablement, le FNS convoquera le groupe-expert sur les VCN afin qu'il travaille en collaboration avec le BBV de l'ACIA à la rédaction d'un document d'orientation.**

Le Comité de gestion prendra les mesures qui s'imposent afin de planifier les travaux de ces deux groupes de travail pour le compte du FNS.

À compter du 31 mars 2007 :

- ➔ **Conformément aux décisions prises à l'occasion de la réunion du FNS en juillet 2006, les travaux du FNS devant être entrepris à plus long terme seront établis lors de la prochaine réunion du FNS, en fonction des décisions prises dans l'interim par le PASCAA.**

Régie interne

La régie interne est un sujet figurant d'office à l'ordre du jour de chaque réunion du FNS. Aucune question particulière à cet égard n'a été soulevée lors de la réunion du 1er décembre. Par ailleurs, un participant a tenu à signaler qu'il appréciait la formule transparente et inclusive des débats, permettant tant aux membres qu'aux observateurs du participant au FNS d'exprimer leur opinion et d'en débattre ouvertement.

Financement et prochaines étapes

Une décision au sujet du financement par le PASCAA de la phase III des travaux du FNS est imminente. La demande de financement en rapport avec la phase IV des travaux du FNS a été déposée et est présentement à l'étude. Cette dernière proposition prolongerait le financement du FNS jusqu'au 31 mars 2009. La demande de financement des travaux de la phase IV contient notamment une proposition d'autofinancement des travaux du FNS permettant au Forum de poursuivre ses travaux au-delà du 31 mars 2009.

En ce qui concerne le financement des activités de la phase II en vertu de l'accord de contribution conclu avec le PASCAA, échu en juin 2006, la vérification est maintenant achevée. Le sommaire des dépenses a été déposé durant la réunion.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion du Forum sera convoquée au mois de mars. Les dossiers suivants devraient notamment figurer à l'ordre du jour de cette prochaine réunion :

- Rapport du groupe de travail du FNS au sujet de son apport aux consultations de l'ACIA au sujet des orientations, des rôles et des responsabilités en ce qui concerne les GCSC
- Rapport d'étape du Groupe-expert sur les VCN au sujet de la rédaction du document d'orientation
- Suivi des consultations de l'ACIA au sujet de son Initiative de modernisation du Programme des semences
- Suivi au sujet des demandes de financement des phases III et IV
- Plan de travail de l'exercice 2007/2008

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisation
Adolphe	Dale	ACPS
Anderson	Laura	Commission canadienne des grains
Armstrong	Erin	Brewing and Malting Barley Research Institute
Balance	Murray	University of Manitoba
Bole	Jim	FarmPure Seeds
Bouvier	Helene	OTA Canada, MOMA Trade
Brechka	Monica	Catholic Women's League Association
Brown	Doug	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Bukusu	Pierre	Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ)
Campbell	Alan	BrettYoung
Carrier	Les	Manitoba Metis Federation
Demeke	Tigst	Commission canadienne des grains
Dewar	Denise	Crop Life Canada
Dion	Jacques	Registered Seed Establishment
Doyle	Monty	Forum National sur les semences
Drost	Wilhelmina	ACIA
Duke	Louise	ACIA
Edney	Michael	PRRCG
Enns	Art	Commission nationale des producteurs de grains du Canada (CNPGC),
Finstad	Kirsten	ACIA
Fossay	Chuck	Keystone Agricultural Producers
Geddes	Earl	Commission canadienne du blé
Gibson	Gibson	Canadian Organic Growers
Gilmer	Anita	ACIA
Gorda	Art	ACIA
Grenier	Mike	Commission canadienne du blé
Gregory	Paul	Interlake Forward Seeds
Hamilton	Alan	ACIA
Hanes	Tasha	Agriculture and Agri-Food Canada
Holtman	John	VITA Health
Holtlander	Cathy	Saskatchewan Organic Directorate
Hornford	Robert	BASF
Jahn	Wendy	ACIA
Johnston	Andrea	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Koekman	Koekman	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Krahn	Allison	Saskatchewan Pulse Growers
Kristianson	Johanne	Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nom	Prénom	Organisation
Lanoie	Daniel	Union des producteurs agricoles
Leask	Bill	Canadian Seed Trade Association
Leslie	Mike	Alberta Barley Commission
Lewis	Frank	ACIA
Lindo	Jennifer	ACIA
Love	Rick	Agricore United
Mader	Charlene	ACIA
Magnan	Andre	University of Toronto
Marchylo	Brian	Commission canadienne des grains
Maruschak	Janine	ACIA
Mauro	Ian	University of Manitoba
McAllister	Meghan	ACIA
McCullagh	Jim	Institut canadien des semences
McIntyre	Brenda	ACIA
Monchuk	Clinton	Canadian Federation of Agriculture
O'Connor	Laurel	University of Saskatchewan
Parent	Anne-Marie	Forum national sur les semences
Pauker	Peter	ACIA
Pearson	Cindy	ACIA
Perry	Daniel	Commission canadienne des grains
Preater	Randy	ACPS
Reimer	Bill	ACIA
Reisner	Barry	ACPS
Rossnagel	Brian	University of Saskatchewan
Rowan	Christina	ACIA
Savoie	Annie	ACIA
Scheffel	Michael	ACIA
Scott	Terri	Catholic Women's League Association
Sharrat	Lucy	CBAN
Shearer	Wendy	ACIA
Sippell	Dave	Canterra Seeds Ltd.
Smith	Dan	Monsanto Canada Inc.
Stephens	Denis	Canada Grains Council
Stirling	Art	Pioneer Hi-Bred Limited
Thomas	Krista	ACIA
Townsend	Patty	CSTA
Tranberg	Janice	Ag-West Bio Inc.
Waterer	John	Cargill
Wilson	Warren	Forum national sur les semences
Witbeck	Bill	Association of Alberta Coop Seed Cleaning Plants c/o Alberta Ag Field Crop Development
Young	Terry	Alberta Barley Commission
Youngdahl	Donna	Commission canadienne du blé

Nombre de participants: 79